

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
09/03/18	09/03/18	F01118P0068

## 1. Intitulé du projet

Demande d'extension (7,6 ha) de la carrière liée à la criblerie de Balloy (77) utilisée comme bassin de décantation et bassin d'eau claire.

## 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

## 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1° c)	Extension inférieure à 25 ha d'une carrière soumise à autorisation mentionnée par la rubrique 2510 de la nomenclature des ICPE. La superficie de l'extension représente 7 ha 62 a 84 ca.

## 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en une demande d'extension de la carrière liée à la criblerie de Balloy et utilisée comme bassin de décantation et bassin d'eau claire (rubrique 2510-1 de la nomenclature ICPE). La superficie de l'extension représente 7 ha 62 a 84 ca.

## 4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste en une extension de la carrière connexe à l'installation de traitement et à usage de bassin de décantation/ bassin d'eau claire, pour étendre sa superficie sur une zone de 7,6 ha à proximité de l'installation de traitement, extraire dans l'emprise 125 000 m<sup>3</sup> de tout venant alluvionnaire et réaménager cette emprise par remblayage et augmenter ainsi la capacité des bassins de décantation et du bassin d'eau claire associés à l'installation de traitement.

Le projet permettra la continuité de l'activité sur le site.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

L'installation de traitement est autorisée sans limitation de durée par l'arrêté préfectoral du 23 juin 2006.

La remise en état du site d'extraction et des bassins de décantation est autorisée pour 30 ans à compter du 23 juin 2006, soit jusqu'au 23 juin 2036.

La présente demande d'extension de carrière s'inscrit dans cette même échéance, avec une durée globale de 18 ans, dont environ 2 à 3 années d'extraction du tout-venant.

La progression de l'exploitation s'effectuera par tranches successives permettant une production annuelle moyenne de 100 000 tonnes/an de matériaux. Elle s'effectuera selon les phases illustrées dans le plan de phasage de l'exploitation, annexé au présent document.

Le phasage du réaménagement s'effectuera de façon coordonnée à l'exploitation.

Soulignons que l'exploitant réduira le plus possible la surface en chantier.

L'exploitation comportera 2 casiers. Les travaux progresseront d'Est en Ouest.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet concerne l'extraction de sables et graviers alluvionnaires de façon à augmenter la capacité de décantation de la criblerie de Balloy.

L'exploitation consistera à extraire à ciel ouvert, les matériaux contenus dans le sous-sol des terrains compris à l'intérieur de l'emprise sollicitée.

Les différentes phases de l'exploitation de cette annexe de la criblerie de Balloy seront les suivantes :

- Transplantation de la haie et coupe des arbres concernés par l'accès.
- Opérations d'archéologie préventive et fouilles archéologiques éventuelles.
- Découverte à sec des matériaux avec recours localement à un rabattement partiel et temporaire de la nappe.
- Extraction en eau des matériaux alluvionnaires sans rabattement de nappe.
- Acheminement des matériaux extraits jusqu'à l'installation de traitement de la société GSM située sur la commune de Balloy.

Les matériaux extraits seront évacués jusqu'à l'installation de traitement par camions, via le chemin de halage.

- Remise en état coordonnée à l'extraction en utilisant les matériaux de découverte du site du site et les fines de lavage provenant de la criblerie de Balloy et, dans une moindre mesure, du refus de crible.

L'exploitation sera conduite avec :

- une pelle hydraulique et un chargeur pour l'extraction,
- une pelle hydraulique, deux ou trois tombereaux et un bull pour les travaux de décapage de la découverte et de remise en état.

Les horaires de fonctionnement de cette annexe de la criblerie de Balloy seront les suivants : du lundi au vendredi, dans la plage horaire comprise entre 7h00 et 19h00. le rabattement de nappe pourra également avoir lieu la nuit. Il n'y aura aucune activité les samedis, dimanches et jours fériés, hormis le rabattement de nappe si nécessaire.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Aucune demande de dérogation espèces protégées n'est nécessaire (cf. étude écologique ECOSPHERE).

Aucune demande de défrichement n'est nécessaire.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie de la demande	7 ha 62 a 84 ca
Superficie exploitable	6 ha 23 a 76 ca
Épaisseur moyenne du gisement	2 m
Volume exploitable	125 000 m <sup>3</sup>
Tonnage exploitable	212 500 tonnes
Production moyenne annuelle	100 000 tonnes/an
Production maximale annuelle	200 000 tonnes/an
Volume de fines et de refus de crible stockés (remise en état)	70 000 m <sup>3</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

Commune de BALLOY.  
Lieux-dits "La Picharde", "Les Baladins", "Lignière" et "Roselle".  
Parcelles A 428 pp, A 446, A 469, A 470, A 471, A 472, A 624 pp et chemin rural dit du Port (pp).

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 3° 14' 20" \_ Lat. 4 8° 40' 80" \_

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_ ° \_ ' \_ " \_ Lat. \_ ° \_ ' \_ " \_

Point d'arrivée :

Long. \_ ° \_ ' \_ " \_ Lat. \_ ° \_ ' \_ " \_

Communes traversées :

BALLOY

#### Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Le projet concerne le site autorisé par l'Arrêté Préfectoral n° 06 DAIDD M 017 du 23 juin 2006.

Le projet consiste en une extension de la carrière connexe à l'installation de traitement et à usage de bassin de décantation/bassin d'eau claire, pour étendre sa superficie sur une zone de 7,6 ha à proximité de l'installation de traitement, extraire dans l'emprise 125 000 m<sup>3</sup> de tout venant alluvionnaire et réaménager cette emprise par remblayage et augmenter ainsi la capacité des bassins de décantation et du bassin d'eau claire associés à l'installation de traitement.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type II n° 77279022 (2ème génération) dite "Vallée de Seine entre Montereau et Melz-sur-Seine".
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) du réseau routier départemental de Seine et Marne. Le projet se situe en dehors de tout site à enjeu prioritaire dans le PPBE.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Enveloppe d'alerte potentiellement humide définie par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN). Sur le projet, sont présentes : - une enveloppe de classe 2, regroupant les boisements, - une enveloppe de classe 3, comprenant une grande partie des cultures. L'étude écologique Ecosphère a montré que seulement 0,12 ha de zones humides, selon les critères de l'Arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'Arrêté du 1er octobre 2009, ont été identifiées dans le périmètre d'exploitation projeté.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site ou sol pollué référencé dans la base de données BASOL.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE de la nappe de l'Albien (décret du 11 septembre 2003).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans la ZPS FR1112002 dénommée "Bassée et plaines adjacentes". Le projet est situé en dehors de toute ZSC. Il se trouve à proximité (300 m) de la ZSC FR2100296 dénommée "La Bassée".
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pompage pour le rabattement de la nappe pour le décapage : 570 m3/h. Alimentation de la criblerie : 900 m3/h. Arrosage des pistes : 40 m3/h. Les eaux sont prélevées dans la nappe alluviale de la Seine (bassin d'eau claire alimenté par le recyclage des eaux décantées de lavage des sables). Les eaux issues du rabattement seront rejetées dans les casiers précédents (fonctionnement en circuit fermé). L'impact piézométrique sera négligeable (cf. étude HYDRATEC).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Impact hydrodynamique pendant l'exploitation : les eaux issues du rabattement seront rejetées dans les casiers précédent (fonctionnement en circuit fermé). L'impact piézométrique sera négligeable compte tenu de sa proximité avec la Seine (cf. étude Hydratec).  Impact hydrodynamique après remise en état : L'impact piézométrique sera négligeable compte tenu de sa proximité avec la Seine (cf. étude Hydratec).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet permettra l'extension de la capacité de décantation sur des terrains proches de l'installation après extraction de 125 000 m3 de gisement.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet permettra l'extension de la capacité de décantation sur des terrains proches de l'installation après extraction de 125 000 m3 de gisement.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet engendrera la destruction d'habitats bien représentés dans la région (principalement des cultures et dans une moindre mesure une haie et une faible superficie de chênaie-frênaie (cf. étude écologique Ecosphère). Le projet n'aura pas d'incidence piézométrique sur les milieux environnants. Le projet aura un impact faible à négligeable sur la faune. L'impact du projet sur les continuités écologiques est négligeable, sauf au niveau des lisières en limite de la zone d'extraction projetée où l'impact sera faible sur les populations et, dans une moindre mesure, de la haie arborée située au sein de la zone d'extraction projetée.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'évaluation des incidences Natura 2000 (Ecosphère) a montré que le projet : - ne présente pas d'incidence significative sur les oiseaux ayant justifié la désignation de la ZPS "Bassée et plaines adjacentes". - ne présente pas d'incidence sur les habitats ayant justifié la désignation de la ZSC "La Bassée". - ne présente pas d'incidence significative sur les espèces ayant justifié la désignation de la ZSC "La Bassée". Au final, le projet n'est pas de nature à engendrer une incidence significative sur la cohérence du réseau Natura 2000 et sur l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaires.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Impact sur les ZNIEFF et les zones naturelles protégées : le projet n'est pas de nature à entraîner des impacts significatifs sur les périmètres de protection et de connaissance du patrimoine naturel qui l'entourent. Impact sur les zones humides : le projet entraînera la destruction de 0,12 ha de zones humides. Les zones humides et milieux aquatiques créés dans le cadre de la remise en état du site (végétation héliophytique associée au plan d'eau, prairie mésohygrophille, boisement de la chênaie-frênaie alluviale) représenteront une superficie de 2,5 ha.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entraînera principalement la consommation de terres agricoles et, dans une moindre mesure d'une haie et d'une faible superficie de boisement. Au terme de l'exploitation, les terrains feront l'objet d'une remise en état à vocation agricole, écologique et paysagère : Remise en culture d'une partie des terres exploitées; Reconstitution/ replantation d'une haie et d'un bosquet alluvial à leur emplacement initial ; Reconstitution d'espaces prairiaux avec un gradient hygrophile ; Valorisation de zones humides sur les fines de lavage des matériaux.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les risques sanitaires engendrés par l'activité seront limités et seront liés aux émissions de poussières, aux émissions de gaz et odeurs, au bruit, aux vibrations et au risque de pollution des eaux. De nombreuses mesures seront prises afin de limiter ou d'éviter tout risque pour la santé humaine.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le trafic lié à l'activité sera composé par les camions qui évacueront les matériaux extraits jusqu'à la criblerie de Balloy, par les camions qui transporteront les fines de lavage pelletables par fret retour, et par la véhicules du personnel de l'exploitation, des sous-traitants et des prestataires de service et des déplacement occasionnels d'engins. L'itinéraire emprunté par les camions se fera par le chemin de halage, sans traverser la Route Départementale n° 77.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'étude acoustique prévisionnelle a montré que l'ensemble des émergences estimées respecteront les seuils d'émergence réglementaires.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>  <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les seules odeurs et fumées susceptibles d'être émises seront celles des engins d'exploitation et des camions de transport des matériaux. Les engins sont conformes aux réglementations en vigueur relatives aux pollutions engendrées par les moteurs. Ils sont entretenus et révisés régulièrement. Le seul risque de dégagement de fumée pourrait provenir d'un incendie des engins, ou lors de l'approvisionnement en carburant ou lors d'un accident entre deux engins.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>  <input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'exploitation du gisement s'effectuera sans tir d'explosif susceptible d'engendrer des vibrations (exploitation de sables et graviers). Les engins présents sur le site d'extraction n'engendreront pas de fortes vibrations. Ces faibles vibrations resteront localisées et ne seront perceptibles qu'à proximité immédiate du point d'émission. Ces vibrations ne seront pas susceptibles de constituer une nuisance pour le voisinage.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>  <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les horaires de fonctionnement de l'exploitation projetée couvrant la tranche 7h00 à 19h00 auquel pourrait être ajouté avant et après le temps de présence du personnel, l'éclairage extérieur se limitera aux périodes de faible luminosité et aux périodes de faible longueur de jour (automne et hiver). Il n'y aura pas d'exploitation la nuit, ce qui limitera les émissions lumineuses.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les engins et camions seront à l'origine de rejet de gaz d'échappement. Par temps sec et venteux, certaines opérations pourront être à l'origine d'envols de poussières : travaux de décapage de la découverte et de remise en état (par campagnes), circulation des engins et des camions, stocks des matériaux. Les facteurs limitant le risque de propagation des poussières sont l'humidité naturelle des matériaux extraits et l'extraction en eau du gisement. Lorsque l'exploitant constatera des envols de poussières, des mesures seront prises afin de pallier efficacement à cet inconvénient.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Un rabattement de nappe partiel et localisé sera nécessaire pour mettre hors d'eau la découverte. Les eaux issues du rabattement seront rejetées dans les casiers précédents. Les eaux en sortie du bac décanteur-déshuileur sera rejetée dans le milieu naturel par un système de drains et leur qualité sera contrôlée annuellement.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les eaux en sortie du bac décanteur-déshuileur sera rejetée dans le milieu naturel par un système de drains et leur qualité sera contrôlée annuellement.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'exploitation du gisement et les activités annexes entraîneront une très faible production de déchets : ferraille, emballages, pièces d'usure, huiles usagées, filtres à huile, cartouches de graissage usagées, batteries usagées, fûts métalliques, pneus usagés,...</p> <p>Les déchets seront collectés sur le site de la criblerie de Balloy et seront évacués régulièrement par les circuits légaux adéquats.</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La nature géologique du gisement alluvionnaire présente la possibilité de découvertes archéologiques. ainsi, au niveau des terrains à exploiter, la présence de vestiges archéologiques enfouis ou inconnus ne peut être exclue. L'exploitation du site se fera selon la réglementation relative à l'archéologie préventive. Le site se trouve en dehors de tout site inscrit ou classé et en dehors de toute protection de monument historique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet entraînera la suppression de terres agricoles. Dans le cadre de la remise en état, environ la moitié des terrains feront l'objet d'une remise en état agricole soignée après remblaiement de l'excavation et retrouveront ainsi leur vocation initiale. L'autre partie des terrains sera reconstituée en prairies pouvant être valorisées en zone agricole (jachère, pâturage...).

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

A notre connaissance, il n'existe aucun projet connu dans le secteur (dans un rayon de 3 km).

Deux grands projets ayant fait l'objet d'une commission nationale de débat public sont toutefois à noter dans le secteur d'études :

- le projet de mise à grand gabarit de la Seine entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine,
- le projet d'aménagement de la Bassée pour la lutte contre les inondations.

Cependant, ces deux projets ne peuvent être analysés actuellement puisqu'ils ne disposent d'aucune étude d'impact et d'avis de l'autorité Environnementale ou d'enquête publique. Ces deux projets ne sont pas suffisamment avancés pour être pris en compte dans l'analyse des impacts cumulés.

Les autres projets connus sont trop éloignés du secteur d'étude pour causer un quelconque impact cumulé.

Il en est de même pour les carrières autorisées du secteur, trop éloignées pour avoir un quelconque impact cumulé en dehors du trafic actuel d'évacuation des produits finis, mais qui ne sera pas modifié.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les mesures d'évitement et de réduction des effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine sont jointes dans le Document 2.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les caractéristiques de l'ensemble du projet, ainsi que les incidences notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine sont présentées dans le document 2. Des études spécifiques ont été menées initialement dans le cadre d'un projet plus vaste (étude écologique et évaluation d'incidence Natura 2000, étude hydraulique et hydrogéologique, étude acoustique).

Bien que le projet résiduel ne concerne plus qu'une seule des 3 zones initiales, pour une superficie limitée (environ 7 ha), l'analyse menée dans les études techniques reste cependant pertinente et permet d'apprécier plus finement les enjeux; elles sont présentées dans le document 3.

Au regard des mesures d'évitement et de réduction détaillées dans ces études, le projet résiduel ne présente pas d'effets notables sur l'environnement et la santé humaine.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Document 1 : Annexes obligatoires 1 à 6 prévues au 8-1 (CERFA et annexes cartographiques). Document 2 : Caractéristiques de l'ensemble du projet. Incidences notables du projet sur l'environnement et la santé humaine. Mesures et caractéristiques du projet destinés à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine. Document 3 : - Etude écologique et évaluation d'incidence Natura 2000 (ECOSPHERE) - Etude hydraulique et hydrogéologique (HYDRATEC) - Etude acoustique (ENCEM)

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



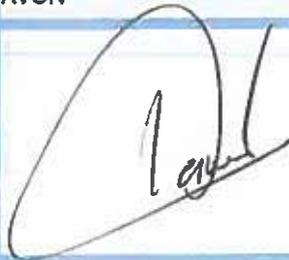
Fait à

AVON

le,

22 FEV. 2018

Signature



# CARTE DE LOCALISATION

Commune de  
**SAINTE-SAUVEUR-  
LES-BRAY**

Commune de  
**VINPELLES**

Commune de  
**LEGNIGNY**

Commune de  
**CHÂTENAY SUR SEINE**

Commune de  
**BAZOCHES-  
LES-BRAY**

Commune de  
**BAILLOY**

Commune de  
**GRAVON**

Commune de  
**LA TONNE**

Commune de  
**VINNEUF**

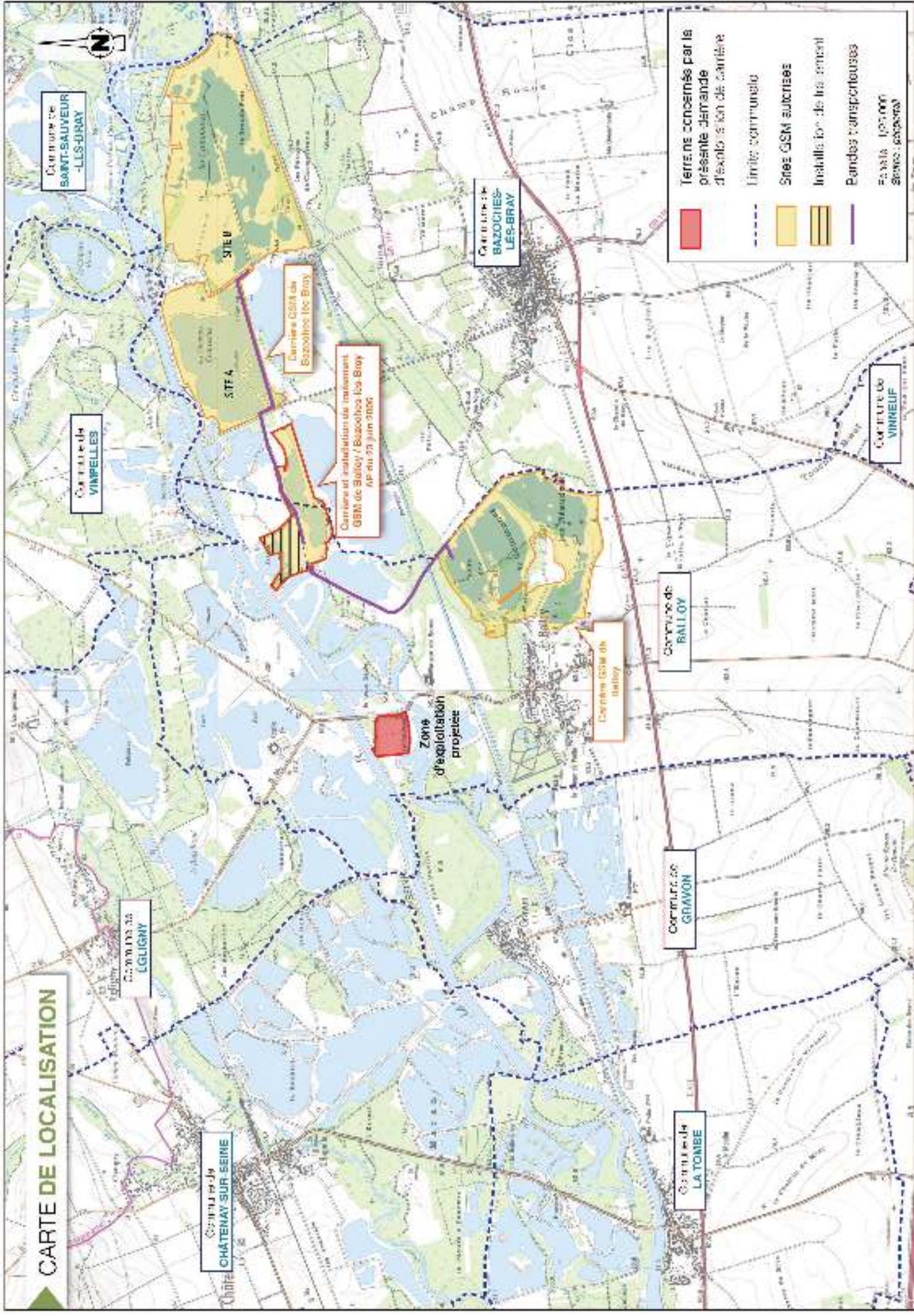
Carrière GSM de  
Bazoches les Bray

Carrière et installation de traitement  
GSM de Bailloy / Bazoches les Bray  
RP n° 03 300 000

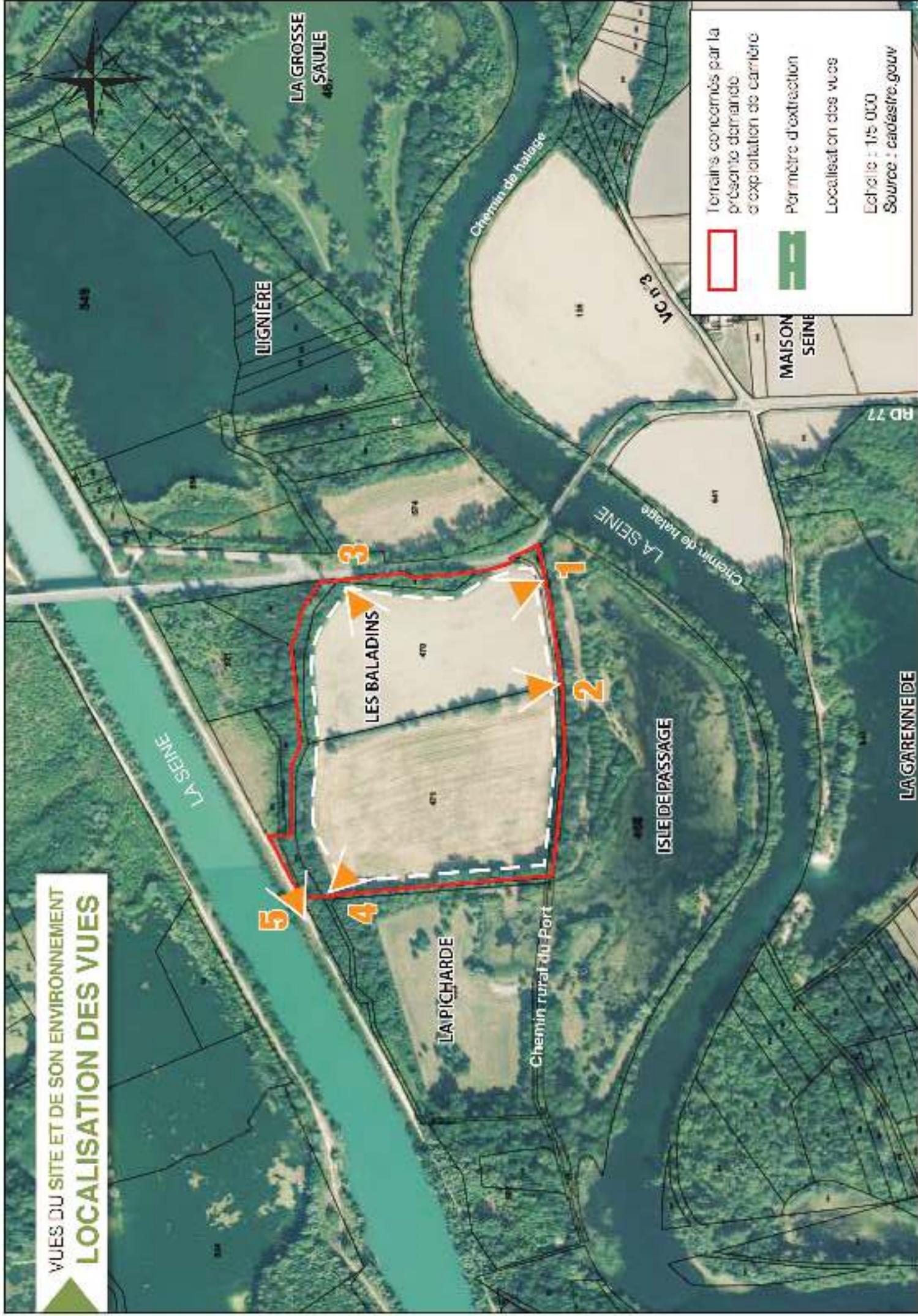
Carrière GSM de  
Bailloy

Zone  
d'exploitation  
projetée

- Terrains concernés par la présente demande d'exécution de carrière (Red box)
- Limite communale (Dashed line)
- Sites GSM autorisés (Yellow box)
- Installations de traitement (Hatched box)
- Bandes transpositives (Purple line)
- Parcelles cadastrales (Thin black lines)



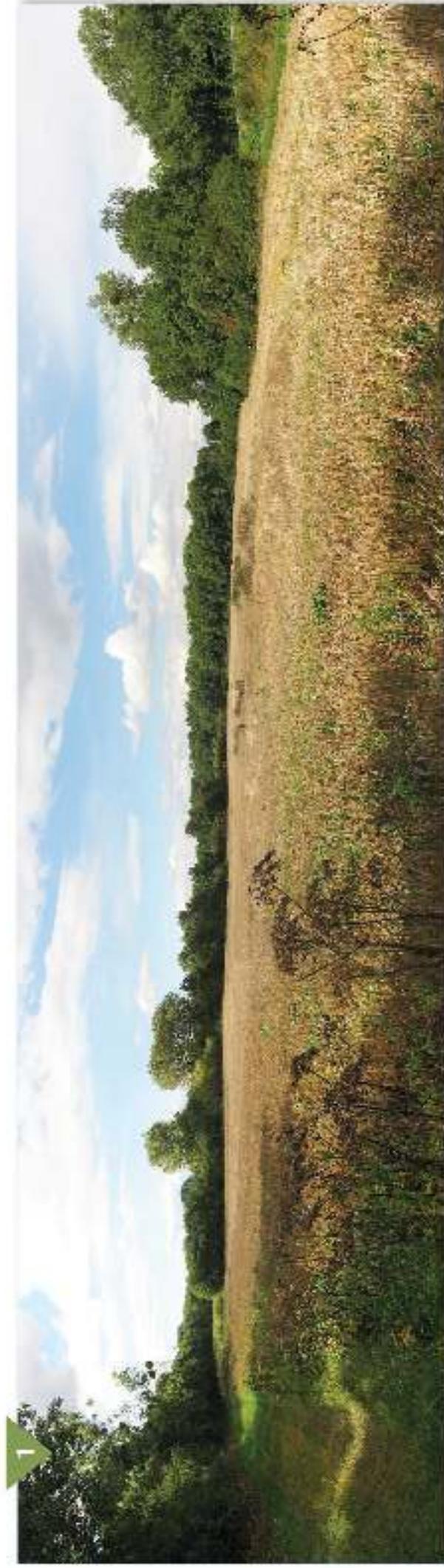
VUES DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT  
**LOCALISATION DES VUES**



Terrains concernés par la présence demandée et exploitation de carrière  
Périmètre d'extraction  
Localisation des vues  
Echelle : 1/5 000  
Source : cadastre.gouv

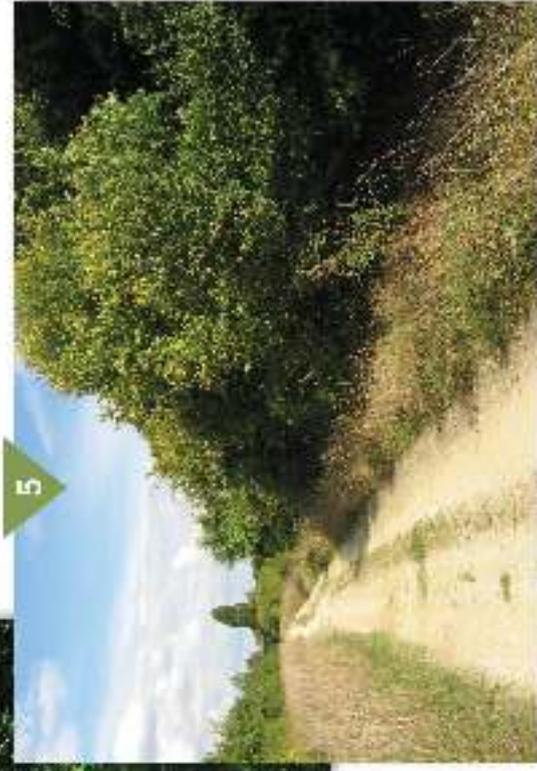
**VUES DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT**

1/2



## VUES DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT

2/2





# DÉPARTEMENT DE LA SEINE-ET-MARNE

Commune de **BALLOY**



## PLAN D'ENSEMBLE

Echelle : 1/1 000 ENCEM Nord Centre

- |  |  |  |                              |
|--|--|--|------------------------------|
|  | Périmètre des terrains objet de la demande d'autorisation d'exploitation de carrière |  | Réseau de distribution d'eau |
|  | Limite exploitable   |  | Canalisation d'eau potable   |
|  | Rayon de 35 m  |  | Zone boisée - Haies          |
|  | Parcelle concernée par la présente demande - pp : pour partie                        |  | Surface en eau               |
|  | Limite parcellaire   |  | Point coté en m NGF          |
|  | Numéro de parcelle   |  |                              |
| <b>Réseau de distribution électrique</b> |  |  |                              |
|  | Réseau aérien  |  |                              |
|  | Réseau souterrain  |  |                              |
|  | Culture  |  |                              |
|  | Friches  |  |                              |
|  | Courbe de niveau en m NGF  |  |                              |

Source : <https://www.geoportail.gouv.fr> - Prise de vue 2014



# DÉPARTEMENT DE LA SEINE-ET-MARNE

Commune de **BALLOY**



## PLAN DES ABORDS

Echelle : 1/2 500

ENCEN Nord Centre

- Périmètre des terrains objet de la demande d'autorisation d'exploitation de carrière
- Limite exploitable
- Rayon de 300 m
- Réseau de distribution électrique
- Réseau aérien
- Réseau souterrain
- Réseau de distribution d'eau
- Canalisation d'eau potable
- Culture
- Zone boisée - Haies
- Friches
- Surface en eau
- Courbe de niveau en m NGF
- Point coté en m NGF

